

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 30 MARS 2016

Le directeur du transport aérien

PRÉFECTURE DU LOT  
ARRIVÉ LE  
- 4 AVR. 2016  
SECRETARIAT PRÉFECTORAL

La ministre de l'environnement, de l'énergie et  
de la mer, chargée des relations internationales  
sur le climat

à

Madame la Préfète du Lot

Nos réf. : **160032** /DTA  
Affaire suivie par : David PROUX  
david.proux@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 01.58.09.37.10 – Fax : 01.58.09.47.87

**Objet** : plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque

Les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ont identifié la nécessité de réviser le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque, afin de protéger celui-ci contre l'édification d'obstacles incompatibles avec la sécurité des vols.

Conformément aux dispositions du code des transports, et notamment ses articles L. 6350-1 et suivants, je donne mon accord pour le lancement de l'instruction locale de ce PSA, qui comprend une consultation des services et collectivités locales concernés (dite « conférence entre services ») puis d'une enquête publique. La direction de la sécurité de l'aviation civile Sud (DSAC-S) pourra apporter son concours à vos services pour l'organisation de cette phase.

Vous trouverez en pièce jointe, en accompagnement du dossier du projet de PSA, deux annexes rappelant la procédure d'approbation des PSA et les services à consulter lors de la conférence entre services.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur adjoint du Transport Aérien

Pierre-Yves BISSAUGE

PJ : - un dossier du projet de PSA  
- 2 annexes relatives à la procédure d'approbation d'un PSA  
Copie à : - DSAC-Sud  
- SNIA-Atlantique  
- DSAC-ANA